



# VILLE DE THURSO

## AVIS PUBLIC

### Décision du comité de démolition du 211 rue Galipeau à Thurso (Québec)

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Ville de Thurso, lors de sa séance tenue le 25 mai 2026, a rendu une décision relativement à l'immeuble situé au 211, rue Galipeau, Thurso (Québec).

Conformément aux dispositions applicables du règlement municipal et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, demander au conseil municipal de réviser cette décision.

Toute demande de révision doit être transmise par écrit au greffier-trésorier de la Ville de Thurso et être signée par le requérant. L'avis doit également énoncer les motifs invoqués à l'encontre de cette décision.

La demande doit être reçue au plus tard le 24 juin 2026 à l'adresse suivante :

Greffier-trésorier  
Ville de Thurso  
161, rue Galipeau  
Thurso (Québec) J0X 3B0

***DONNÉ à Thurso, Québec, vingt-septième jour  
de mai deux mille vingt-six (2026).***

(SIGNÉ)  
\_\_\_\_\_  
Normand Dupont  
Greffier-trésorier et Directeur général  
VILLE DE THURSO

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 337 du Code C.V.)**

*Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil, entre quinze et seize heures, le 27<sup>e</sup> jour de mai 2027*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-six (2026).*

Signé : \_\_\_\_\_ **(SIGNÉ)**  
Normand Dupont  
GREFFIER-TRÉSORIER & DIRECTEUR GÉNÉRAL  
VILLE DE THURSO